



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240925-DEL_24_09_25_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 08/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, minutes les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Jean-Pierre Conrié, 2ème Adjoint aux Finances.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 19

M. Jean-Pierre Conrié, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisaboïs, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 11

Mme Magali Lamir à Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand à M. Michel Bucheton, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand à Mme Johanne Ledanseur, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort à Mme Chrystelle Coffin, M. Franck Thiébaut à Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie à M. Omar N'Dior, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

N'ont pas pris part au débat ni au vote : 4

M. Pascal Thévenot en tant que représentant de Mme Péresse, Mme Magali Lamir, Mme Michèle Ménez en tant que représentant de Mme Lamir, Mme Valérie Péresse.

Absent non représenté : 1

M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-24-09-25-01

Objet : Plan des mobilités d'Île-de-France - Avis de la Commune de Vélizy-Villacoublay

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.1214-24 à L.1214-28 du Code des transports,

VU la délibération du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités FM en date du 6 février 2024 portant sur le projet de Plan des mobilités en Île-de-France 2030,

VU la délibération n° CR 2024-002 du Conseil régional en date du 27 mars 2024 arrêtant le projet de Plan des mobilités en Île-de-France 2030,

VU les annexes à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 16 septembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 16 septembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 16 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que le 6 février 2024, en application des articles L.1214-24 à L.1214-25 du Code des transports, le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités a délibéré sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France 2030, puis l'a transmis au Conseil régional d'Île-de-France par courrier en date du 13 février 2024,

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 27 mars 2024, le Conseil régional a arrêté le projet de plan des mobilités en Île-de-France 2030 proposé par Île-de-France Mobilités,

CONSIDÉRANT que le projet de plan des mobilités en Île-de-France 2030 se compose des trois documents suivants : le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action), l'annexe accessibilité et le rapport environnemental,

CONSIDÉRANT que les Conseils municipaux concernés doivent émettre un avis sur le projet de Plan des Mobilités en Île-de-France arrêté par le Conseil régional,

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Péresse et Mme Magali Lamir n'ont pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, et M. Pascal Thévenot et Mme Ménez représentants respectivement de Mme Valérie Péresse et Mme Magali Lamir, ayant quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour, et n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes,

Monsieur le Maire ayant donné la présidence de la séance à M. Jean-Pierre Conrié,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 30 voix - Ne prennent pas part au vote : 4 voix, Pascal Thévenot, Magali Lamir, Michèle Ménez, Valérie Péresse).

Délibération n° DEL-24-09-25-01

Objet : Plan des mobilités d'Île-de-France - Avis de la Commune de Vélizy-Villacoublay

EMET un avis favorable au Projet de plan des mobilités en Île-de-France 2030, composé des 3 documents annexés à la présente délibération, soumis à la Commune par le Conseil régional d'Île-de-France.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.